

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 13-02 du 21 février 2019

**ENGAGEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT OLYMPIQUE EN SEINE-SAINT-DENIS – PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION D'INTÉRÊT OLYMPIQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SOLIDEO – ADOPTION DES CONVENTIONS D'ÉTUDES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET SOLIDEO – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE TIERS DEMANDEUR AVEC LE MINISTÈRE DES ARMÉES – LANCEMENT DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2018-IX-38 du 27 septembre 2018 donnant délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision subséquente nécessaire à la bonne réalisation des équipements et aménagements prévus dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer le protocole, dont projet ci-annexé, de mise en œuvre de l'Opération d'intérêt Olympique ;
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la convention de financement entre le Département et la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques relative au versement de la contribution départementale de 67,395 millions d'euros
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la convention d'étude, dont projet ci-annexé, relative à la construction de la passerelle du village olympique et paralympique ;
- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études afférentes ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à confier le dépôt du dossier d'enquête publique de la passerelle, à la SOLIDEO ;
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la convention d'étude, dont projet ci-annexé, relative à l'aménagement des cheminements



piétons et cyclistes entre Le Bourget RER/ Parc sportif/ Aéroport : RD 932, RD 30 et RD 50 ;

- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études afférentes ;
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la convention d'étude, dont projet ci-annexé, relative à l'aménagement d'un cheminement piéton et cycliste entre la gare de la ligne 16/17 La Courneuve Six Routes et l'accès à la piscine et au parc de Marville ;
- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études afférentes ;
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer la convention d'étude pour la réhabilitation du terrain des Essences à La Courneuve ;
- ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études afférentes ;
- APPROUVE ET AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer le protocole d'accord, dont projet ci-annexé, sur l'usage du site du Terrain des Essences, afin d'engager la procédure tiers demandeur avec le Ministère des Armées, dont la poursuite sera confirmée une fois le plan de gestion de dépollution parachevé.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Vote(s) contre de :

*M. Laporte*

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Troussel, M. Hanotin*

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 1	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*